

Le plan de déplacements urbains

La Loi sur l'Air et l'Utilisation Rationnelle de l'Energie (LAURE) de 1996 et loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU) de 2000, imposent aux agglomérations de plus de 100.000 habitants d'élaborer un Plan de Déplacements Urbains (PDU). Celui-ci a pour objectif de développer un système de déplacement plus harmonieux et mieux équilibré. La place trop importante occupée par la voiture doit donc être repensée au profit d'autres modes de déplacements moins polluants et moins consommateurs d'énergie.



Un enjeu de qualité de vie

Démographie, urbanisme, économie, environnement et... déplacements sont intimement liés. Leur harmonie influe directement sur notre qualité de vie. Sur la base d'un diagnostic précis, le P.D.U. organise un nouveau système de déplacements en intégrant les grands projets d'infrastructures déjà lancés : 2^e tube, tramway... Outil de planification urbaine à 10 ans, il requiert une coordination entre tous les acteurs de l'agglomération, pour une programmation d'actions et d'équipements majeurs à l'horizon 2015.

Une réflexion transversale et concertée

L'élaboration du projet P.D.U. 2005 / 2015 a mobilisé un large réseau d'experts pluridisciplinaires, prenant en compte toutes les dimensions du projet, dans le cadre d'une réflexion globale et cohérente.

Sources : site Internet du P.D.U. - T.P.M.

En savoir plus

- [▶ L'actualité du PDU \[1\]](#)
- [▶ Tout savoir sur le PDU \[2\]](#)

Contacts -

[▶ TOUT L'ANNUAIRE \[3\]](#)

Mairie de Toulon
Avenue de la République
CS 71407 - 83056 Toulon Cedex
Tél. : 04 94 36 30 00

Liens:

- [1] <http://toulon.fr/actualites/modification-dates-de-l-enquete-publique-pdu>
- [2] <http://www.tpm-agglo.fr/pdu>

[3] <https://m.toulon.fr/annuaires>